



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tarifs réduits

Question écrite n° 67865

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les pratiques commerciales de la SNCF en Ile-de-France. Jusqu'en avril 2001, les utilisateurs des abonnements forfait et fréquence bénéficiaient de réductions pour l'ensemble des trajets, y compris ceux effectués en Ile-de-France dépendant des lignes SNCF et non du réseau RATP. A l'heure où l'accent est mis sur la lutte contre les incivilités dans les transports et le respect de l'utilisateur de titre de transport, il s'interroge sur l'intérêt d'une hausse brutale des tarifs comme moyen de dialogue entre les usagers et la SNCF.

Texte de la réponse

Pour son activité en Ile-de-France, la SNCF a signé en 2000 un contrat avec le syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF), autorité organisatrice des transports. Ce contrat a pour objectif de clarifier les relations financières entre le STIF et l'entreprise publique de transport ferroviaire, tout en responsabilisant cette dernière, grâce à des engagements en matière de qualité de service et dans le domaine tarifaire. A cette fin, il est précisé que le STIF est seul habilité à définir la politique tarifaire et à fixer les tarifs publics des titres de transport en Ile-de-France. La liste des titres fournie en annexe au contrat ne reprend pas les abonnements forfait et fréquence, qui sont des tarifications commerciales relevant du régime applicable aux grandes lignes. La possibilité offerte aux voyageurs d'utiliser ces abonnements pour des trajets accomplis intégralement en région d'Ile-de-France n'existe donc plus en vertu du nouveau contrat SNCF/STIF. Cette possibilité ne concernait d'ailleurs qu'une minorité d'abonnés, qui devront à l'avenir utiliser les titres spécifiques à l'Ile-de-France, et notamment la carte orange dont la moitié du coût est prise en charge par l'employeur lorsqu'elle est utilisée pour des déplacements domicile-travail.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67865

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6024

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 948